

SORGUES

ANNULATION

Servitude d'utilité publique : PM3
P.P.R. technologique

INTITULE

Installations Classées -
Plans de prévention des risques technologiques
donnant lieu à l'élaboration de PPRt

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

art. L. 515-15 à L515-26 du code de l'environnement.
art. R515-39 à R515-50 du code de l'environnement.

OBJET LOCAL

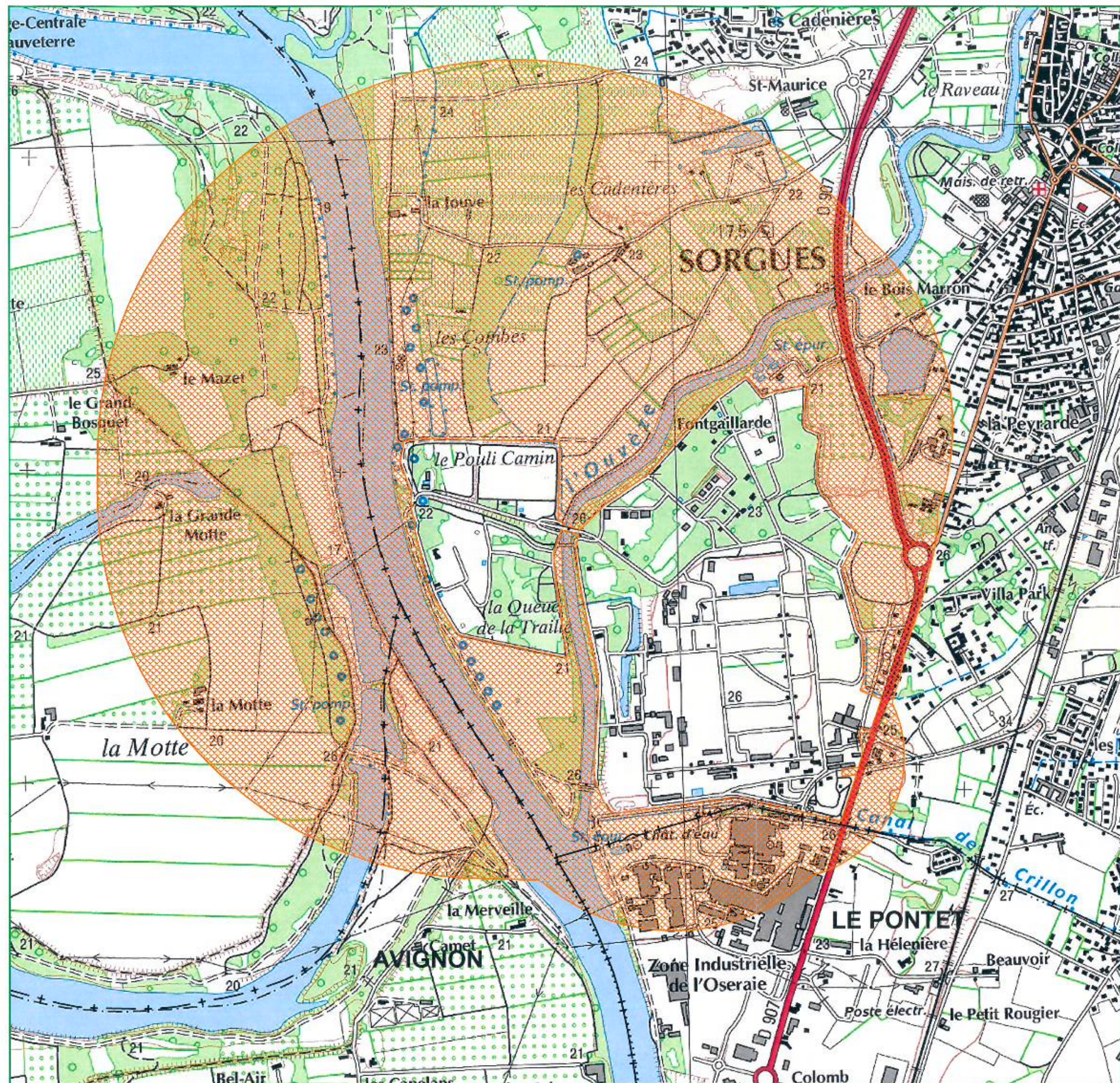
PPRt autour de l'établissement de Sorgues
de la société EURENCO

ACTE L'INSTITUANT

Arrêté interdépartemental
n°2013347-0007 (Vaucluse)
et n°2013347-0012 (Gard) du 13/12/2013

DETAIL

Communes grévées:
Sorgues, Le Pontet et Avignon dans le Vaucluse
et Villeneuve-lez-Avignon, Sauveterre dans le Gard.



LEGENDE

- +— Limite communale
- Représentation graphique
- Etablissement
- Servitude

Echelle : 1/ 12 000°
Source : D.D.T année 2017
Cartographie : N_SCAN25_TOPO_R93_2011
Nom de fichier : PM3-1709-84129